



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de La Pêche tenue le **7 juin 2021** à 19 h 30 par vidéoconférence. **Arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 et Arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 et décret numéro 102-2021 du 5 février 2021**

Présidée par le maire Guillaume Lamoureux

#### Sont présents

M. Réjean Desjardins, conseiller  
M. Michel Gervais, conseiller  
M. Francis Beausoleil, conseiller  
Mme Carolane Larocque, conseillère  
Mme Pamela Ross, conseillère  
M. Claude Giroux, conseiller  
M. Richard Gervais, maire suppléant

#### Sont aussi présents

M. Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier  
Mme Sylvie Loubier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe  
Évelyne Kayoungha, agente aux communications

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire, Guillaume Lamoureux, président de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare l'assemblée ouverte ; il est 19 h 32

Auditoire : la rencontre est tenue par vidéoconférence il y a 11 participants.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-137

Après lecture de l'ordre du jour par M. le Maire Guillaume Lamoureux ;

IL EST PROPOSÉ PAR Caroline Larocque  
APPUYÉ DE Richard Gervais

ET résolu que ce conseil municipal adopte l'ordre jour incluant les retraits et les ajouts suivants :

Retraits : 7 b) Demande à la CPTAQ, 115, chemin de la Beurrerie  
7c) Demande à la CPTAQ, 252, chemin Newcommon  
Ajouts : 9 e) Nomination d'un officier municipal désigné  
9 f) Avis de motion – Règlement 21-822  
9 g) Mandat -Table agroalimentaire de l'Outaouais

Adoptée à l'unanimité

### PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 35 et se termine à 19 h 40.

Aucune question



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

21-138

### ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Considérant que chaque membre du conseil municipal a reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2021 et la séance extraordinaire du 17 mai 2021 au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance pour en prendre connaissance, le maire est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux  
APPUYÉ DE Réjean Desjardins

ET résolu que ce conseil municipal adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2021 et la séance extraordinaire tenue le 17 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité

### DOCUMENTS, CORRESPONDANCE ET INFORMATION

- MRC des Collines, conseil des maires du 15 avril 2021
- Avis technique préliminaire portant sur l'évolution du drainage du secteur des chemins Fortin et Murray à La Pêche – version préliminaire (7 juin 2021)

### FINANCES

#### Liste des factures à payer

21-139

Considérant que les membres du conseil ont analysé lors du comité général du 31 mai 2021, la liste des factures numéro 2021-05 pour le mois de mai 2021, d'une somme de 943 806,06 \$ et déclarent être satisfaits;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le paiement de toutes les factures inscrites à la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais  
APPUYÉ DE Carolane Larocque

ET résolu que ce conseil municipal approuve la liste de factures numéro 2021-05 d'une somme 943 806,06 \$

Autorise que les factures soient payées et créditées aux services concernés;

Autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements mentionnés à la liste.

Adoptée à l'unanimité

#### Transferts budgétaires

21-140

Considérant que la répartition des enveloppes budgétaires doit être revue occasionnellement;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

IL EST PROPOSÉ PAR Francis Beausoleil  
APPUYÉ DE Réjean Desjardins

ET résolu que ce conseil municipal autorise les transferts budgétaires suivants :

De	À	Montant
02-701-90-447, Service technique – Loisir et culture	02-701-50-414, Service professionnel informatique	1 200 \$
02-110-00-131, rémunération de base	02-110-00-414, Service professionnel informatique	196 \$
02-610-00-141, Salaire régulier	02-610-00-144, Maladie	500 \$
02-610-00-141, Salaire régulier	02-610-00-145, Vacances	1 000 \$
02-610-00-141, Salaire régulier	02-610-00-146, Congés fériés et mobiles	2 000 \$
02-160-00-412, Services professionnels – juridiques	02-160-00-414, Services professionnels informatiques	1 261 \$
02-190-00-419, Traduction	02-190-00-494, Cotisation à des associations et abonnements	400 \$
02-320-00-141, Salaires réguliers	02-320-00-148, Congés sociaux	360 \$
02-330-00-629, Sel à déglacer	02-320-00-455, Immatriculation véhicules	3 938 \$
02-330-00-141, Salaires réguliers	02-330-00-148, Congés sociaux	1 234 \$
02-330-00-143, Pagettes	02-414-00-143, Pagettes	100 \$
02-330-00-143, Pagettes	02-415-00-143, Pagettes	100 \$
02-330-00-143, Pagettes	02-451-00-143, Pagettes	270 \$
02-451-00-141, Salaires réguliers	02-451-00-148, Congés sociaux	120 \$
02-610-00-524, Réparations véhicules	02-610-00-494, Cotisation à des associations et abonnements	230 \$
02-701-30-522, entretien et réparations bâtiments	02-701-30-335, Internet	6 792 \$
02-701-20-141, Salaires réguliers	02-701-50-141, Salaires réguliers	33 716 \$
02-701-20-146, Congés fériés et mobiles	02-701-50-146, Congés fériés et mobiles	2 762 \$
02-701-20-145, Vacances	02-701-50-145, Vacances	2 201 \$
02-701-20-144, Maladie	02-701-50-144, Maladie	1 761 \$
02-451-00-951, Répartition des dépenses de la MRC	02-701-50-141, Salaires réguliers	7 058 \$
02-451-00-951, Répartition des dépenses de la MRC	02-701-50-146, Congés fériés et mobiles	968 \$
02-451-00-951, Répartition des dépenses de la MRC	02-701-50-145, Vacances	1 920 \$
02-451-00-951, Répartition des dépenses de la MRC	02-701-50-144, Maladie	248 \$
02-451-00-951, Répartition des dépenses de la MRC	02-701-50-262, RQAP – employeur	95 \$
02-701-20-262, RQAP – employeur	02-701-50-262, RQAP – employeur	322 \$
02-701-20-242, FSS – employeur	02-701-50-242, FSS – employeur	1 786 \$
02-451-00-951, Répartition des dépenses de la MRC	02-701-50-242, RAMQ – employeur	623 \$
02-701-20-252, CNESST – employeur	02-701-50-252, CNESST – employeur	982 \$
02-451-00-951, Répartition des dépenses de la MRC	02-701-50-252, CNESST – employeur	343 \$
02-701-20-212, REER collectif	02-701-50-212, REER collectif	2 357 \$
02-451-00-951, Répartition des dépenses de la MRC	02-701-50-212, REER collectif	818 \$
02-130-00-418, Services professionnels divers	02-701-50-141, Salaires réguliers	4 458 \$
02-622-00-670, Fourniture de bureau	02-622-00-141, Salaires	3 000 \$
23-040-17-721, Carrières et sablières	02-320-00-628, Carrières et sablières	45 840 \$
02-320-00-411, Services professionnels scientifiques	02-320-00-451, Services scientifiques ingénieries	100 \$
02-320-00-516, Location machinerie et outillage	02-320-00-621, Concassé, gravier	5 000 \$
02-701-20-970, contribution financement d'organisme	02-702-30-511, Loyer	2 589 \$
02-701-20-341, Commandite	02-702-30-511, Loyer	2 589 \$

Autorise les amendements budgétaires suivants :

	et	Montant
02-610-00-411, Services professionnels scientifiques	01-279-11-000, Autres recettes diverses	7 589 \$
02-230-00-499, Autres services mesures	01-234-20-000, Autres services – incendies	2 348 \$



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

d'urgence		
23-610-10-000, activités de fonctionnement	03-310-10-000, Activités d'investissement	45 840 \$

Adoptée à l'unanimité

21-141

### Location timbreuse 60 mois

Considérant que le contrat de location de la timbreuse vient à échéance le 1<sup>er</sup> aout 2021 et qu'il y a lieu de la remplacer étant donné qu'elle a plus de dix ans ;

Considérant que la Municipalité a reçu deux offres pour le remplacement de la timbreuse pour une location de 60 mois, soit :

- o Pitney Bowes 8 100,00 \$ plus taxes
- o Advanced business imaging 12 240,00 \$ plus taxes

Considérant qu'à la suite d'une analyse des offres reçues, le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Pitney Bowes au montant de 8 100,00 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux  
APPUYÉ DE Francis Beausoleil

ET résolu que ce conseil municipal octroie la location de la timbreuse à la compagnie Pitney Bowes au montant de 8 100,00 \$ plus taxes;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution;

Que les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-130-10-517, location équipements de bureau.

Adoptée à l'unanimité

21-142

### Nouvelle solution téléphonique

Considérant que le système téléphonique a plus de 10 ans, qu'il ne peut plus être réparé et qu'il est inutile de continuer à avoir un contrat d'entretien pour cet équipement, car il est en fin de vie utile;

Considérant que le contrat des lignes téléphoniques du bureau municipal avec Bell Canada se termine le 31 aout 2021 et que le moment est opportun pour revoir la solution pour la téléphonie;

Considérant qu'une analyse des différentes options offertes sur le marché avec différents fournisseurs a été faite ainsi qu'une analyse de coûts sur une période de 5 ans;

Considérant que la téléphonie hébergée (nuagique) offre plusieurs avantages et est plus économique à long terme qu'un système téléphonique sur place;

Considérant que deux fournisseurs ont soumis un prix pour la téléphonie hébergée, soit Vidéotron et MDL Télécom;

Considérant qu'après une analyse des prix soumis, l'offre globale de Vidéotron est plus avantageuse, car elle inclut le coût du service Internet avec redondance;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Gervais  
APPUYÉ DE Claude Giroux



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

ET résolu que ce conseil municipal autorise le remplacement du système téléphonique pour un système de téléphonie hébergée avec Vidéotron pour un montant de 1 408,90 \$ par mois pour 50 lignes et appareils incluant deux liens Internet;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

21-143

### Achat commutateur de type POE

Considérant que la Municipalité a opté pour remplacer le système téléphonique actuel par une solution hébergée (nuagique) avec des téléphones IP et que les commutateurs (switchs) actuels ne prennent pas en charge cette technologie;

Considérant que la Municipalité a reçu une offre du Groupe DL pour le remplacement des commutateurs au montant de 9 712,72 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR Francis Beausoleil  
APPUYÉ DE Richard Gervais

ET résolu que ce conseil municipal autorise l'achat des commutateurs POE du Groupe DL au montant de 9 712,72 \$ plus taxes;

Autorise le service des finances à effectuer le paiement à même les fonds du règlement 19-786, remboursable sur 5 ans.

Adoptée à l'unanimité

21-144

### Réparation de l'échangeur à plaques glycol – Complexe sportif

Considérant que la Municipalité est propriétaire du complexe sportif depuis novembre 2018 et que plusieurs rénovations et améliorations sont à faire;

Considérant que la Municipalité a adopté le budget 2021 autorisant la réparation de l'échangeur de glycol du complexe sportif, au montant de 16 991,00 \$;

Considérant que la compagnie Cimco est le fournisseur de services pour la réparation des compresseurs de l'aréna;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais  
APPUYÉ DE Francis Beausoleil

ET résolu que ce conseil municipal autorise le service des Finances à effectuer le paiement du contrat de réparation au montant de 16 991,00 \$ à même les fonds du poste 02-701-30-522, Entretien réparations bâtiments et terrains.

Adoptée à l'unanimité

## SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

21-145

### Fin du lien d'emploi avec certains pompiers

Considérant que la Municipalité de La Pêche doit faire une mise à jour de sa liste de pompiers volontaires en fonction de la nouvelle politique sur les conditions de travail des pompiers, adoptée le 2 mars 2021;

Considérant que cette nouvelle politique mentionne que les pompiers et les officiers doivent assurer une présence minimale sur les appels et les interventions (Article 5) et également une présence minimale pour les exercices et les entraînements (Article 8) par année civile;

Considérant que les pompiers inscrits à la liste ci-dessous sont inactifs depuis plusieurs mois et/ou ont quitté le service à savoir :

Sylvain Bélisle, Manuel Diotte, Josée Gosselin, Gary Jones, Mike Harris, Robert Laviolette, Danny Perreault, Cédric Racine et Dylan Rollo;

IL EST PROPOSÉ PAR Pamela Ross  
APPUYÉ DE Réjean Desjardins

ET résolu que ce conseil municipal mette fin au lien d'emploi avec les personnes ci-haut mentionnées à titre de pompiers pour la Municipalité de La Pêche;

IL est de plus résolu de fermer les dossiers administratifs desdites personnes et d'enlever leurs noms du système de paie de la Municipalité et de mettre en vigueur la présente mise à jour rétroactivement au 2 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

21-146

### Régularisation – Poste de capitaine

Considérant le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service d'incendie municipal (loi sur la Sécurité incendie chapitre S-3.4, A.38) ;

Considérant que M. Jacques Sauvé est officier au service de la Sécurité incendie auprès de la municipalité de La Pêche depuis le 1<sup>er</sup> avril 1991 ;

Considérant que M. Jacques Sauvé bénéficie d'une reconnaissance des acquis (clause grand-père) et qu'il est par le fait même exonéré du programme de formation d'officier 1 obligatoire selon la loi ;

Considérant les vérifications diligentes effectuées auprès de l'École nationale des pompiers concernant le dossier de M. Sauvé afin de s'assurer que le service de prévention des incendies se conforme à la loi et aux meilleures pratiques ;

Considérant que M. Jacques Sauvé est actif au niveau de la formation continue au service de la Sécurité incendie de La Pêche ;

Considérant son expérience de trente années de service, son leadership, son savoir être et son savoir-faire ;

Considérant que M. Jacques Sauvé s'engage à suivre la mise à niveau du programme officier non-urbain donné à l'interne ;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Gervais  
APPUYÉ DE Richard Gervais



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

	<p>ET il est résolu que ce conseil municipal sur recommandation de M. Benoit Chartrand, directeur du service des Incendies, reconnaisse que M. Jacques Sauvé bénéficie d'une reconnaissance des acquis (clause grand-père) et qu'il est par le fait même exonéré du programme de formation d'officier 1 obligatoire selon la loi chapitre 5 article 11 du règlement sur la sécurité;</p> <p>Que sur recommandation de M. Benoit Chartrand, directeur du service des Incendies entérine la nomination de M. Jacques Sauvé – à titre de capitaine de la caserne de Lac des Loups rétroactivement au 4 janvier 2021.</p> <p style="text-align: right;">Adoptée à l'unanimité</p>
	<h3>TRAVAUX PUBLICS</h3>
21-147	<p><b><u>Mise en place de mesures de gestion de la circulation – Été 2021</u></b></p> <p>Considérant que la Municipalité a reçu plusieurs demandes de citoyens, afin d'atténuer la vitesse dans différents secteurs ;</p> <p>Considérant que le conseil municipal souhaite contribuer à la sécurité des usagers de la route et à la qualité de vie des résidents ;</p> <p>Considérant que le service des Travaux publics a analysé les demandes et a produit un rapport avec des recommandations ;</p> <p>Considérant que ces demandes visent à réduire la vitesse dans les meilleurs délais et ainsi accroître la sécurité des usagers de la route ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux APPUYÉ DE Richard Gervais</p> <p>Et résolu que ce conseil entérine les recommandations du service des Travaux publics pour la mise en place de mesures de gestion de la circulation pour l'été 2021, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>o L'installation d'un nouvel arrêt sur le chemin Rockhurst à l'intersection du chemin Hillcrest</li><li>o L'achat et l'installation de balises flexibles sur les chemins Burnt Hill (1), Rockhurst (1), de la Source (2), Gilbert (1), Beausoleil (2), Riverside (4); Vallée-de-Wakefield (1) et Beurrerie (1).</li></ul> <p>Le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents relatifs à l'octroi du contrat.</p> <p>Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-646, Enseignes</p> <p style="text-align: right;">Adoptée à l'unanimité</p>
21-148	<p><b><u>Achat et installation de clôture au rond-point du chemin Bernier</u></b></p> <p>Considérant que la Municipalité a adopté en 2014 le règlement 14-670 en vue de construire des ronds-points sur différentes voies de circulation afin d'améliorer la sécurité et la circulation ;</p> <p>Considérant qu'en 2018, les travaux ont débuté pour la construction d'un rond-point sur le chemin Bernier à la fin de la portion publique et que les fonds initialement prévus au règlement 14-670 sont épuisés;</p>



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Considérant que les travaux sont pratiquement terminés et qu'il reste à acheter et installer la clôture tel que convenu avec le propriétaire lors de l'acquisition d'une parcelle de sa propriété;

Considérant qu'un contrat a été octroyé à Clôtures Bonhomme au montant de 4 443,99 \$ plus taxes et qu'il y a lieu de prendre les fonds dans le règlement 19-792, règlement parapluie pour des travaux routiers;

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Desjardins  
APPUYÉ DE Michel Gervais

Et résolu que ce conseil municipal autorise le Service des finances à effectuer le paiement de la facture DC-003370 à Clôtures Bonhomme pour 4 443,99 \$ à même le règlement d'emprunt 19-792 remboursable sur une période de dix (10) ans.

Adoptée à l'unanimité

### Appel d'offres – 2021-SOU-320-013 – Secteur 1 - Travaux de fauchage

21-149

Considérant que la Municipalité requiert des services de fauchage le long des chemins municipaux pour l'année 2021 ;

Considérant que le service des Travaux publics a entrepris une procédure de demande de prix le 18 mai 2021 ;

Considérant que la Municipalité a reçu à la suite de la procédure de demande de prix, les soumissions suivantes :

Les Fermes Renaud	Aucun prix
Pro 4 saisons	Aucun prix
Gestion Justin Meunier Inc.	45 920,00 \$ plus taxes
Les services Daniel Ricard et Fils Inc.	14 112,00 \$ plus taxes

Considérant qu'à la suite d'une analyse des soumissions reçues, le plus bas soumissionnaire conforme est Les services Daniel Ricard et Fils Inc. au montant de 14 112,00 \$ plus taxes, pour une période d'un (1) an soit 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR Carolane Larocque  
APPUYÉ DE Richard Gervais

Et résolu que ce conseil municipal octroie le contrat pour les travaux de fauchage à l'entreprise Les services Daniel Ricard et Fils Inc. au montant de 14 112,00 \$ plus taxes, pour une période d'un (1) an, soit 2021 et ce, tel que stipulé dans l'appel d'offres numéro 2021 SOU-320-013 ;

Le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents relatifs à l'octroi du contrat.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-516, Location machinerie, outillage et équipements.

Adoptée à l'unanimité

### Appel d'offres – 2021-SOU-320-014 – Secteur 3 - Travaux de fauchage

21-150

Considérant que la Municipalité requiert des services de fauchage le long des chemins municipaux pour l'année 2021 ;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Considérant que le service des Travaux publics a entrepris une procédure de demande de prix le 18 mai 2021 ;

Considérant que la Municipalité a reçu, à la suite de la procédure de demande de prix, les soumissions suivantes :

Les Fermes Renaud	Aucun prix
Pro 4 saisons	Aucun prix
Gestion Justin Meunier Inc.	Aucun prix
Les services Daniel Ricard et Fils Inc.	18 899,60 \$ plus taxes

Considérant qu'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, le plus bas soumissionnaire conforme est Les services Daniel Ricard et Fils Inc. au montant de 18 899,60 \$ plus taxes, pour une période d'un (1) an soit 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Gervais  
APPUYÉ DE Claude Giroux

Et résolu que ce conseil municipal octroie le contrat pour les travaux de fauchage à l'entreprise Les services Daniel Ricard et Fils Inc. au montant de 18 899,60 \$ plus taxes, pour une période d'un (1) an, soit 2021 et ce, tel que stipulé dans l'appel d'offres numéro 2021-SOU-320-014 ;

Le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents relatifs à l'octroi du contrat.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-516, Location machinerie, outillage et équipements.

Adoptée à l'unanimité

### Collecte des RDD du mois de juillet 2021

21-151

Considérant que la Municipalité avait octroyé le mandat de collecte, transport et disposition des matières résiduelles pour son territoire à la compagnie Aimé Fleury Trucking Inc. (appel d'offres 2016-SOU-320-018) et que ce contrat prévoit la collecte porte à porte des résidus domestiques dangereux (RDD) ;

Considérant que la méthode de collecte actuelle n'est pas conforme à la Loi sur le transport des marchandises dangereuses (fédéral) et le Règlement sur les matières dangereuses (provincial) ;

Considérant les raisons évoquées, la collecte prévue dans la semaine du 12 juillet aura lieu comme prévu, mais la collecte des RDD porte à porte ne sera plus effectuée sous cette forme ;

Considérant qu'une analyse de la situation a été faite et que des moyens alternatifs et temporaires seront offerts en conformité avec la Loi afin de répondre aux besoins de la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Gervais  
APPUYÉ DE Pamela Ross

ET résolu que ce conseil municipal maintienne la collecte de déchets prévue dans la semaine du 12 juillet, mais en excluant la collecte de RDD porte à porte ;

Que la collecte de RDD sera effectuée sous une autre forme à l'automne 2021 ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Que la population sera informée des changements à venir dans les meilleurs délais, par communication spécifique sur le site Web de la Municipalité et dans les médias sociaux ;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

### **Appel d'offres 2021-SOU-320-009**

#### **Nivelage des chemins privés O.-Bertrand, Beaver Pond, Joy et Pierre**

21-152

Considérant que selon la résolution 20-299, une demande a été présentée et acceptée pour la prise en charge de l'entretien estival des chemins privés O.-Bertrand, Beaver Pond, Joy et Pierre pour l'année 2021 uniquement ;

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été transmis en avril 2021 pour des travaux de nivelage desdits chemins privés pour la saison estivale 2021 ;

Considérant que la Municipalité a reçu à la suite de l'appel d'offres sur invitation la soumission conforme suivante :

- Compagnie Ray A. Thompson Trucking Ltd      2 479,97 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Desjardins  
APPUYÉ DE Francis Beausoleil

ET résolu que ce conseil municipal octroie le contrat pour le nivelage des chemins privés O.-Bertrand, Beaver Pond, Joy et Pierre à l'entreprise Ray A. Thompson Trucking Ltd au montant de 2 479,97 \$ plus taxes, le tout selon la soumission 2021-SOU-320-009 ;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires, à la mise en œuvre de la présente résolution.

Que les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-320-020-516 – Location machinerie chemins privés.

Adoptée à l'unanimité

### **2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 19 h 59 et se termine à 20 h 30.

### **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

#### **Demande de dérogation mineure – 290-A, chemin du Lac Teeples**

21-153

Considérant que le propriétaire de l'immeuble situé au 290-A, chemin du Lac Teeples a soumis une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 03-429 pour la propriété formée du lot 6 356 702 du cadastre du Québec dont la superficie est de 1 900,00 mètres carrés, et située dans la zone Rv-501 ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Considérant que la demande vise à régulariser des constructions sans permis, plus précisément :

- autoriser la galerie à une distance de 9,60 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux (LNHE), au lieu de 15 mètres minimalement ;
- autoriser la véranda à une distance de 12,01 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux (LNHE), au lieu de 15 mètres minimalement ;

Le tout tel qu'apparaissant sur le plan préparé par Étienne Robertson, arpenteur-géomètre, minute 1673, en date du 8 décembre 2020 ;

Considérant qu'un avis public a été publié, selon les exigences de la Loi, invitant les personnes désirant s'exprimer sur le sujet, à venir le faire lors de la présente séance;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, lors de la rencontre tenue le 27 avril 2021, a recommandé unanimement de refuser la demande de dérogation mineure et d'exiger la conformité aux règlements en vigueur ;

IL EST PROPOSÉ PAR Pamela Ross  
APPUYÉ DE Richard Gervais

ET résolu que ce conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure et exige que le propriétaire se conforme à la réglementation en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

### LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

#### DIRECTION GÉNÉRALE

#### Embauche au poste de contremaître des Travaux publics

21-154

Considérant la résolution 21-107, adoptée le 6 avril 2021, laquelle autorisait la modification de la structure organisationnelle de la Municipalité de La Pêche et confirmait le poste de contremaître des Travaux publics ;

Considérant que ce poste cadre est prévu au budget 2021 ;

Considérant que ce poste est assumé par intérim et qu'il y a lieu d'en assurer la dotation ;

Considérant que ce poste a été affiché pour dotation en avril 2021 selon une stratégie d'affichage visant à joindre les personnes compétentes pour ce poste ;

Considérant les candidatures reçues et le processus rigoureux d'évaluation des candidatures reçues (entrevues de pré-sélection virtuelles, entrevue en présentiel, exercice pratique et prise de références) ;

Considérant qu'à la suite de ce processus d'évaluation, le comité de sélection composé de M. Benedikt Kuhn, directeur des Travaux publics, M. Maxime Marchand, chef des Ressources humaines, M. Albert Lafreniere, contremaître par intérim, recommande unanimement de retenir la candidature de monsieur Maxime Renaud au poste de contremaître du service des Travaux publics ;

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Desjardins  
APPUYÉ DE Francis Beausoleil



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

ET résolu que ce conseil municipal entérine l'embauche de monsieur Maxime Renaud au poste de contremaître du service des Travaux publics, poste cadre permanent régulier, à temps plein à raison d'un horaire de 40 heures par semaine ;

Qu'en conséquence de son expérience et ses qualifications, son salaire est à l'échelon 1 de la classe 2 des échelles salariales des emplois-cadres de la Municipalité de La Pêche ;

Qu'il soit soumis à une période d'essai pour une période de 6 mois ;

Qu'un suivi de son supérieur immédiat soit effectué tout au long de sa période d'essai et qu'une évaluation finale soit faite à la fin de la période d'essai attestant de sa réussite ou non ;

Que si la période d'essai est concluante, le salaire sera ajusté à l'échelon 2 de la classe 2 et qu'au 18 juin 2022 le salaire sera ajusté à l'échelon 3 de la classe 2 selon le rendement du contremaître ;

Que sa date d'embauche soit établie au 28 juin 2021 et qu'il bénéficie des conditions de travail applicables selon la Convention sur les conditions de travail du personnel cadre.

Adoptée à l'unanimité

21-155

La conseillère Carolane Larocque déclare qu'elle est présidente du conseil d'administration de la Maison de L'étincelle et n'a aucun intérêt pécuniaire ayant rapport à la résolution suivante.

### **Maison de la famille L'étincelle, entente de location de locaux : Complexe sportif La Pêche**

Considérant que la Maison de la famille L'étincelle est à la recherche d'infrastructures commerciales ainsi que de locaux pour ses opérations hebdomadaires ;

Considérant que la Maison de la famille L'étincelle est un organisme sans but lucratif légalement constitué sous le régime de la Loi sur les compagnies, partie III (*L.R.Q., chap. C-38, art. 218*), ayant pour mission de favoriser l'épanouissement des familles et personnes vulnérables ou à faible revenu à La Pêche ;

Considérant que la Municipalité s'est dotée d'une planification stratégique et que l'un de ses objectifs est d'offrir un service de qualité aux citoyens et aux organismes communautaires de la région ;

Considérant que la Municipalité compte parmi ses immeubles le complexe sportif La Pêche qui est doté d'équipements commerciaux répondant aux besoins de l'organisme demandeur (cuisine et bureaux) ;

Considérant qu'un projet d'entente a été rédigé et convenu entre les parties ;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux  
APPUYÉ PAR Pamela Ross

ET résolu que ce conseil municipal autorise la signature d'une entente de location avec l'organisme la Maison de la famille L'étincelle pour l'utilisation de locaux au complexe sportif La Pêche, pour une somme de 600 \$ par mois, taxes incluses, aux termes et conditions contenus audit projet ;

Que la présente entente soit effective à compter du 14 juin 2021 jusqu'au 31 mai 2022 avec possibilité de prolongation d'une (1) année.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

	<p>Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.</p> <p style="text-align: right;">Adoptée à l'unanimité</p>
21-156	<p><b><u>Avis de motion, règlement 21-RM-02 concernant les animaux dans les limites de la Municipalité de La Pêche</u></b></p> <p>Le conseiller Claude Giroux donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, d'un règlement pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 13-RM-02 concernant les animaux dans les limites de la Municipalité de La Pêche afin d'établir les normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens et d'établir les pouvoirs que la Municipalité peut exercer à l'égard de propriétaires d'animaux.</p> <p>Le projet de règlement 21-RM-02 est déposé et présenté séance tenante.</p>
21-157	<p><b><u>Mandat à la firme MOBIA – Accompagnement pour procédure de consultation – PPU du secteur de Sainte-Cécile-de-Masham</u></b></p> <p>Considérant qu'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur de Sainte-Cécile-de-Masham est en cours d'élaboration ;</p> <p>Considérant qu'il était primordial d'engager la population en général et les intervenants socio-économiques le plus tôt possible dans le processus d'élaboration dudit PPU ;</p> <p>Considérant que le directeur du service de l'Urbanisme et de l'environnement a reçu une offre de service professionnel (ODSP) de la firme MOBIA datée du 18 mai 2021 portant sur un mandat d'accompagnement visant le processus de consultation et d'engagement des citoyens et des acteurs socio-économiques ;</p> <p>Considérant que le comité de travail du PPU de Sainte-Cécile-de-Masham a pris connaissance de cet ODSP lors d'une session de travail tenue le 20 mai 2021 et a convenu de recommander au conseil municipal d'accorder un mandat d'accompagnement à la firme MOBIA ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Carolane Larocque APPUYE PAR Francis Beausoleil</p> <p>ET résolu que le conseil mandate la firme MOBIA pour accompagner la Municipalité dans le processus de consultation et d'engagement des citoyens et des acteurs socio-économiques, au cours du processus d'élaboration et d'adoption d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur de Sainte-Cécile-de-Masham, pour un montant total de 13 650,00 \$ sans taxes ;</p> <p>Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution ;</p> <p>Que les fonds soient pris à même le poste budgétaire 02-610-00-453, services professionnels ;</p> <p>Et de plus résolu d'autoriser un transfert de fonds du poste budgétaire 02-130-00-418, autres services techniques.</p> <p style="text-align: right;">Adoptée à l'unanimité</p>





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

21-158

### **Nomination d'un « Officier municipal désigné » au service de l'Urbanisme et de l'environnement et secrétaire du comité consultatif d'Urbanisme**

Considérant qu'aux fins d'application de la réglementation municipale, notamment en matière d'urbanisme et d'environnement, un officier municipal doit être officiellement désigné à cette fin ;

IL EST PROPOSÉ PAR Francis Beausoleil  
APPUYÉ DE Richard Gervais

ET résolu que ce conseil municipal nomme M. Louis Montgrain « officier municipal désigné » et lui confère les fonctions et attributions nécessaires à l'administration et l'application des règlements municipaux, dont celui régissant l'émission des permis et certificats ainsi que toute autre réglementation municipale en matière d'urbanisme et d'environnement.

Il est aussi résolu que M. Louis Montgrain soit nommé « secrétaire » du comité consultatif d'urbanisme en conformité avec les exigences législatives et réglementaires.

Adoptée à l'unanimité

21-159

### **Avis de motion règlement 21-822 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle afin de prévoir des mesures favorisant l'achat québécois pour les contrats comportant une dépense inférieure au seuil prévu pour une demande de soumissions publiques pour une période de trois ans**

Le conseiller Michel Gervais donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, d'un règlement 21-822 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle afin de prévoir des mesures favorisant l'achat québécois pour les contrats comportant une dépense inférieure au seuil prévu pour une demande de soumissions publiques pour une période de trois ans.

Le projet de règlement 21-822 est déposé et présenté séance tenante.

21-160

### **Mandat- Table Agroalimentaire de l'Outaouais**

Considérant que l'objectif 9 du Plan stratégique 2019-2023 est de contribuer à la réalisation du plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC des Collines en mobilisant le milieu agricole de La Pêche autour d'une vision commune;

Considérant les éléments pertinents du PDZA, soit le développement d'un cadre favorable aux activités agricoles et le développement d'un cadre réglementaire municipal favorable au maintien et à la consolidation des entreprises agricoles et forestières ;

Considérant le mandat de la commission agricole de la Municipalité de La Pêche ;

Considérant que la Municipalité de La Pêche n'a pas assez de ressources à l'interne pour traiter des dossiers agroalimentaires, mais qu'elle a une certaine capacité financière pour investir dans l'amélioration de ses services et de son soutien au secteur agroalimentaire ;

Considérant que la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) est reconnue dans son domaine en tant que chef de file pour sa concertation et sa valorisation du secteur agroalimentaire en Outaouais ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Considérant que l'équipe de la TAO possède l'expertise et les compétences requises pour aider la Municipalité de La Pêche à mieux desservir les acteurs agricoles et agroalimentaires locaux ;

Considérant la proposition soumise à la Municipalité par la TAO afin de débiter la mise en œuvre d'une série de recommandations qui ont découlé du diagnostic de la réglementation et des services agroalimentaires offerts actuellement par la Municipalité ;

Considérant la proposition de la TAO intitulée *Portrait du territoire et des activités agricoles* pour un somme de 4 968 \$ plus taxes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR Pamela Ross  
APPUYÉ PAR Carolane Larocque**

ET résolu que ce conseil municipal accepte la proposition de service de la Table agroalimentaire de l'Outaouais et lui octroie 4 968 \$ plus taxes pour un second mandat décrit dans leur proposition de service ;

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-130-00-418, services professionnels ;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller Claude Giroux mentionne qu'il a certaines réserves au regard des livrables.

### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55

  
Guillaume Lamoureux  
Maire

  
Marco Déry  
Directeur général et secrétaire-trésorier